



**Fédération Nationale des Organismes de Gestion des Établissements
de l'Enseignement Catholique**

277 rue Saint-Jacques – 75240 PARIS Cedex 05
Tél. : 01.53.73.74.40 - Fax : 01.53.73.74.44 - mail : contact@fnogec.org

Aux présidents d'UDOGEC/UROGEC

Pour information :

*aux membres du conseil d'administration
aux permanents d'UDOGEC/UROGEC*

Note d'information n°2013-08

Paris, le 21 février 2013

Objet : situation des salariés des établissements / Audience au TGI en la forme des référés

Madame, Monsieur,

Une procédure a été intentée par le collège employeur sur les conditions de validité de l'opposition à la convention collective des établissements d'enseignement privés signée le 13 décembre 2012. L'audience en référés au Tribunal de Grande Instance de Paris s'est déroulée hier, mercredi 20 février 2012.

La question centrale a été posée par le collège employeur : salariés et employeurs doivent-ils appliquer la convention collective signée le 13 décembre 2012 ou le Code du travail (moins favorable) pendant la durée des trois procédures en cours menées par la FEP CFDT et le SNEIP CGT à l'issue lointaine et incertaine ?

Le juge a entendu les parties. L'affaire est mise en délibéré et la décision sera rendue le 13 mars prochain.

Nous vous prions de croire, Madame, Monsieur, en notre considération distinguée.


Jean-Marie LELIÈVRE,
Secrétaire général